|  |
| --- |
| La MJC |
|  |
| **Une MJC c'est une Maison...**  un espace pour se retrouver, partager, apprendre, se confronter, un espace fondé sur la relation humaine et la diversité. C'est une maison qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des personnes et qui participe à la construction d'une société plus solidaire et responsable.  **...des Jeunes...**  tous les jeunes de 3 à 99 ans ! Ils sont adhérents, usagers et habitants, ils viennent d'ici ou d'ailleurs et se rencontrent à travers des activités régulières ou occasionnelles, des projets socio-éducatifs et culturels.  **...et de la Culture...**  il s'agit de toutes les cultures, celles qui rassemblent les hommes et les femmes, celles qui offrent des espaces de développement, celles qui participent à la construction de soi, celles qui contribuent au maintien du lien social, celles qui portent les valeurs de la République :  liberté, égalité, fraternité, laïcité  **...une association d'Education Populaire**  Elle permet d'être acteur de sa vie. Elle met en place une démocratie vivante qui encourage l'initiative et la prise de responsabilités des citoyens et futurs citoyens. Elle favorise la liberté des idées et des initiatives, l'émancipation, la laïcité, la confrontation des opinions, des regards et des pratiques. |

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| [LA MJC](http://www.mjcteyran.fr/la-mjc) |
| Une MJC est une association à but non lucratif (loi 1901) constituée de bénévoles et de professionnels. Elle est cogérée par ses adhérents et ses partenaires : la Ville de Teyran et la Fédération Régionale des MJC de Languedoc-Roussillon (FRMJC-LR).  *La MJC de Teyran rassemble environ 600 adhérents chaque année, emploie treize salariés selon les périodes et compte une dizaine d'associations partenaires, prestataires d'activités.*  Pour mettre en oeuvre le projet associatif, adhérents et partenaires se réunissent chaque année en Assemblée Générale pour élire un Conseil d'Administration, qui est alors chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'AG.  L'AG est un rendez-vous indispensable qui a pour but d'informer les adhérents sur le fonctionnement de la MJC au quotidien, de leur donner la parole, de faire un bilan de la saison passée et d'évoquer les projets à venir.  Le Conseil d'Administration une fois élu (6 personnes au minimum) se réunit ensuite pour désigner son Bureau, l'instance dirigeante de l'association qui se compose au minimum ainsi :   * un Président, représentant légal de la structure * un Trésorier, chargé de la gestion financière * un Secrétaire, chargé du fonctionnement administratif   De plus, l'étroite collaboration qui existe entre la Ville de Teyran et la FRMJC-LR permet à la MJC d'avoir un poste de direction entièrement financé par la municipalité, qui vient renforcer et consolider son équipe. |

|  |
| --- |
| [LA MJC](http://www.mjcteyran.fr/la-mjc) |
| **Adhérer à la MJC**    L’adhésion est l'acte fondamental de la vie associative, acte par lequel vous adhérez volontairement au collectif et à ses valeurs.  Etre adhérent est obligatoire pour participer aux activités proposées par la MJC et être assuré au sein de nos locaux.   * **adhésion individuelle : 21 €** * **adhésion familiale : 31 €** * **adhésion stages : 7 €  *(activités occasionnelles)***     **Cotiser**  Chaque activité engendredes frais réels de personnel, de fonctionnement et de matériel pédagogique. Votre cotisation tient compte de ce coût et prend en charge une partie des frais généraux de l'association.  **Le montant des cotisations d’activités est annuel.** Le règlement en 3 chèques est accepté et reste une facilité de paiement.  ***■ Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif (changement de domicile, raisons de santé sur présentation d’un certificat médical). Chaque demande sera étudiée par le CA qui validera, le cas échéant, le remboursement sous forme d'avoir.***    **Participer**    **Le calendrier des activités de la MJC suit le calendrier scolaire, pour les vacances scolaires et  les jours fériés.**  Une séance d'essai est offerte pour les nouveaux participants à une activité (hors Ecole de Musique)  Un certificat médical de non contre-indication est obligatoire pour touts les activités physiques et sportives et doit être fourni lors de l'inscription.  Les licences sont à la charge des adhérents. |